

La responsabilité de protéger en droit international public

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La responsabilité de protéger en droit international public / Ruyenzi Schadrack

Auteur(s) : Schadrack, Ruyenzi (19..-....)

Publication : Beau Bassin : Éditions universitaires européennes

Date de copyright : C 2019

Description matérielle : 1 vol. (148 p.) ; 23 cm

ISBN : 978-613-8-44551-7

EAN : 9786138445517

Classification décimale Dewey : 342.088

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 136-148

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le concept est à la mode. Brandi avec excès par ceux qui y voient une solution à toutes les crises du monde, honni par les autres qui le suspectent de cautionner un nouvel interventionnisme occidental, il est mal compris. Maître Ruyenzi Schadrack en fait la généalogie, en précise les contours et en présente les modalités de mise en œuvre. Apparue en 2001 sous la plume des experts de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des états, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2005, la responsabilité de protéger est le produit d'une longue histoire qui ne date pas de la chute du mur de Berlin. En effet, la souveraineté n'a jamais été absolue. Déjà au XIXe siècle, l'intervention d'humanité autorise l'intervention militaire aux fins de protection des populations. En 1945, si l'article 2 paragraphe 4 de la Charte des Nations unies consacre le principe de souveraineté étatique, celui-ci ne prohibe pas toute intervention militaire, toujours possible avec l'autorisation du Conseil de sécurité sous chapitre VII. Site web : www.caiddh.com/Cabinet d'Avocats International de Défense des Droits Humains (C. A. I. D. D. H)."

Sujet - Collectivité : Nations Unies Conseil de sécurité.

Sujet - Nom commun : Responsabilité de protéger (droit international)

Souveraineté

Droit international

Civils et guerre
Recours à la force armée
Veto